



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Rapport final sur l'exécution du budget de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document constitue le rapport final sur l'exécution du budget de la Force de déploiement préventif des Nations Unies.

On y trouvera des précisions sur les remboursements aux gouvernements ayant fourni des contingents, les dépenses, la situation de trésorerie et les quotes-parts non acquittées.

Les mesures à prendre par l'Assemblée générale sont présentées au paragraphe 1.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Aperçu général | 1 | 3 |
| II. Introduction | 2–6 | 3 |
| III. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale | 7 | 4 |
| IV. État des remboursements dus aux gouvernements qui ont fourni des contingents | 8–9 | 5 |
| V. Matériel appartenant aux contingents | 10–11 | 5 |
| VI. Exécution du budget | 12–16 | 5 |
| VII. Report du solde inutilisé | 17 | 7 |

I. Aperçu général

Tableau 1
Aperçu général de l'exécution du budget
 (En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégories de dépense</i> | <i>Dépenses portées dans les rapports sur l'exécution du budget</i> | <i>Dépenses réellement engagées</i> | <i>Écarts</i> |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Montant brut des ressources nécessaires | 151 808,8 | 145 653,2 ^a | (6 155,6) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | (3 031,2) | (2 857,1) | 174,1 |
| Montant net des ressources nécessaires | 148 777,6 | 142 796,1 | (5 981,5) |

^a Ne tient pas compte d'un montant brut de 172 000 dollars (montant net : 76 000 dollars) au titre de la liquidation de la Force pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999.

1. Pour les raisons énoncées aux paragraphes 6 et 12 à 17 ci-dessous, il est proposé que l'Assemblée générale décide :

a) De ramener à un montant brut de 172 000 dollars (montant net : 76 000 dollars) les crédits prévus dans la résolution 53/20 B du 8 juin 1999 aux fins de la liquidation de la Force pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999, à savoir un montant brut de 183 730 dollars (montant net: 166 330 dollars);

b) De répartir le montant brut de 172 000 dollars (montant net : 76 000 dollars) pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999;

c) De prélever le montant dont il est question à l'alinéa b) ci-dessus sur le solde inutilisé, qui atteint un montant brut de 7 059 600 dollars (montant net : 6 885 500 dollars);

d) D'inviter les États Membres à renoncer à leurs parts respectives de l'encaisse, soit un montant de 18 213 000 dollars, lequel servira à financer la constitution des stocks de matériel stratégique.

II. Introduction

Création de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

2. La présence de l'Organisation des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été autorisée à l'origine par le Conseil de sécurité dans sa résolution 795 (1992) du 11 décembre 1992, relative à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le mandat de cette Force était principalement préventif puisqu'il s'agissait de surveiller les frontières avec l'Albanie et la République fédérale de Yougoslavie et de signaler les faits de nature à compromettre la confiance et la stabilité du pays ou à faire peser une menace sur son territoire. On comptait également sur le fait que la présence de l'Organisation des Nations Unies

découragerait les menaces, quelles qu'elles soient, et empêcherait les heurts qui risquaient de se produire entre des éléments extérieurs et les forces du pays. Un petit détachement de police civile des Nations Unies a par ailleurs été chargé de surveiller la police des frontières. La police civile avait pour mandat de calmer les tensions provoquées par les tentatives de franchissement illégal de la frontière. Dans sa résolution 983 (1995) du 31 mars 1995, le Conseil a décidé que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la FORPRONU serait désormais dénommée Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU).

3. Lorsque le mandat de la FORPRONU s'est terminé en décembre 1995, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité dans son rapport du 30 janvier 1996 (S/1996/65) que la FORDEPRENU devienne une mission indépendante rendant directement compte au Siège de l'ONU à New York. Le Conseil a donné son assentiment dans une lettre datée du 1er février 1996 (S/1996/76) adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

4. Au paragraphe 34 de son rapport au Conseil de sécurité (S/1999/161) en date du 12 février 1999, le Secrétaire général a demandé la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période de six mois, du 1er mars au 31 août 1999. Le mandat n'a toutefois pas été prorogé et il a été mis fin aux activités de la Force le 28 février 1999.

Liquidation de la Force

5. Le retrait du personnel et des avoirs de la Force dans la zone de la mission et les opérations de liquidation sur place se sont déroulés du 1er mars au 30 juin 1999. D'autres opérations de liquidation leur ont fait suite dans la zone de la mission et au Siège et se sont terminées le 15 octobre 1999. Le rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la FORDEPRENU (A/55/390) a été publié le 15 septembre 2000.

6. Dans sa résolution 53/20 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 183 730 dollars (montant net : 166 330 dollars) aux fins de la liquidation de la Force pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses ont atteint un montant brut de 172 000 dollars (montant net : 76 000 dollars).

III. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

Tableau 2

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Gouvernement/organisation</i> | <i>Contribution</i> | <i>Valeur</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| Chypre | Espèces | 2 000 |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Matériaux de construction Gravier | ^a 102 100 |
| Allemagne | Fournitures médicales | ^a |

| <i>Gouvernement/organisation</i> | <i>Contribution</i> | <i>Valeur</i> |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Pays fournissant des contingents | Cartes opérationnelles | ^a |
| États-Unis d'Amérique | Projet d'approvisionnement en eau Remise en état des bâtiments | ^a 29 000 |

^a Valeur non quantifiée.

7. Aucun fonds d'affectation spéciale n'a été établi pour la FORDEPRENU.

IV. État des remboursements dus aux gouvernements qui ont fourni des contingents

Pays fournisseurs de contingents

8. Des contingents ont été fournis à la Force par les Gouvernements danois, finlandais, indonésien, norvégien, suédois et américain.

État des remboursements

9. Les dépenses relatives aux contingents ont été remboursées dans leur intégralité.

V. Matériel appartenant aux contingents

Méthode de remboursement

10. Au paragraphe 4 de la section I de sa résolution 51/218 E du 17 juin 1997, l'Assemblée générale a réaffirmé que, pour les missions lancées avant le 1er juillet 1996, les pays avaient la possibilité de choisir la nouvelle méthode de remboursement ou l'ancienne. Les quatre pays ayant fourni à la Force du matériel appartenant aux contingents ont opté pour la nouvelle méthode.

État des remboursements

11. Les frais d'utilisation du matériel ont été intégralement remboursés, mais un montant de 2,6 millions de dollars a été porté en compte créditeur comme somme à payer dans l'attente des instructions d'un gouvernement ayant fourni des contingents. Par ailleurs, un montant de 2,9 millions de dollars correspondant à des engagements non réglés a été porté au compte spécial de la FORDEPRENU afin de régler les sommes dues au titre des demandes d'indemnisation pour la perte de matériel appartenant aux contingents.

VI. Exécution du budget

12. L'Assemblée générale a ouvert et réparti entre les États Membres des crédits d'un montant total brut de 166 390 300 dollars (montant net : 161 822 900 dollars) pour le fonctionnement de la FORDEPRENU. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, des crédits supplémentaires d'un montant brut de 183 730 dollars (montant

net : 166 330 dollars) ont été ouverts pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999 aux fins de la liquidation de la Force, mais n'ont pas encore été répartis entre les États Membres.

13. Le montant brut des dépenses s'est élevé à 151 808 800 dollars (montant net : 148 777 600 dollars) comme indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget datés des 5 mars 1997 (A/51/508/Add.2), 16 janvier 1998 (A/52/768), 8 janvier 1999 (A/53/786) et 7 février 2000 (A/54/740); il reste donc un solde inutilisé d'un montant brut de 14 581 500 dollars (montant net : 13 045 300 dollars). L'Assemblée générale a statué sur l'emploi de tous les soldes inutilisés, y compris une somme d'un montant de 904 000 dollars prélevée sur le solde inutilisé d'un montant brut de 1 161 700 dollars (montant net : 1 104 300 dollars) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et destinée à régler les sommes dues à un gouvernement au titre de la relève des contingents pendant cette période.

14. Un solde inutilisé supplémentaire d'un montant brut de 6 155 600 dollars (montant net : 5 981 500 dollars) s'explique par des économies d'un montant brut de 7 254 600 dollars (montant net : 7 080 500 dollars) résultant de l'annulation d'obligations (6 646 000 dollars) et d'un écart entre les dépenses indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget et celles comptabilisées au compte spécial de la FORDEPRENU pour la période se terminant le 30 juin 1996 (montant brut : 608 600 dollars; montant net : 434 500 dollars), contrebalancé par des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 099 000 dollars au titre des ajustements sur exercices antérieurs, soit 195 000 dollars, et du paiement des sommes dues à un gouvernement, soit 904 000 dollars.

15. Comme le montre le tableau 3, le solde des crédits ouverts atteignait au 31 décembre 2001 un montant brut de 7 059 600 dollars (montant net : 6 885 500 dollars).

Tableau 3
Récapitulatif des ressources au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Montant brut</i> | <i>Montant net</i> |
|-----------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 1. Crédits ouverts ^a | 166 390 300 | 161 822 900 |
| 2. Dépenses ^b | 145 653 200 | 142 796 100 |
| Montant total, 1 moins 2 | 20 737 100 | 19 026 800 |
| 3. Sommes portées au crédit des États Membres | 13 677 500 | 12 141 300 |
| 4. Solde des crédits ouverts | 7 059 600 | 6 885 500 |

^a Exception faite de crédits d'un montant brut de 183 730 dollars (montant net : 166 330 dollars) autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/20 B du 8 juin 1999 pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999, mais non encore répartis entre les États Membres.

^b Exception faite de dépenses d'un montant brut de 172 000 dollars (montant net : 76 000 dollars) au titre de la liquidation de la FORDEPRENU pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999.

16. On trouvera dans les tableaux 4 à 6 la situation de trésorerie de la FORDEPRENU, l'état des contributions mises en recouvrement et les recettes accessoires au 31 décembre 2001.

Tableau 4

Situation financière au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|----------------------------------------------------|-------------------|
| Encaisse | 36 516 000 |
| Besoins de liquidités | |
| Engagements non réglés | 4 322 000 |
| Comptes créditeurs | 2 603 000 |
| Soldes créditeurs des comptes interfonds | 11 204 000 |
| Autres éléments de passif | 174 000 |
| Total partiel | 18 303 000 |
| Encaisse | 18 213 000 |

Tableau 5

État des contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|----------------------------------------|-----------|
| Contributions non acquittées | 9 255 854 |
|----------------------------------------|-----------|

Tableau 6

Recettes accessoires au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|------------------------------------------------|------------|
| Contributions volontaires en espèces | 2 000 |
| Intérêts créditeurs | 16 768 000 |
| Recettes diverses | 3 984 000 |

VII. Report du solde inutilisé

17. Dans son rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/977, par. 124), le Secrétaire général a proposé un investissement de départ modeste pour la constitution d'une réserve stratégique moyenne à Brindisi qui permettrait le déploiement d'une opération de maintien de la paix dans un délai de 30 à 90 jours. Le rapport présentant le budget nécessaire à la constitution des stocks de matériel stratégique, soit quelque 179,7 millions de dollars, sera bientôt prêt. Compte tenu des soldes disponibles dans plusieurs missions dont le mandat s'est terminé, missions pour lesquelles l'Assemblée générale sera saisie des rapports finals sur l'exécution du budget à sa session actuelle, il est proposé que les soldes soient non pas portés au crédit des États Membres mais plutôt transférés au compte de la Base de soutien

logistique des Nations Unies à Brindisi en vue de financer la plupart des dépenses liées aux stocks de matériel stratégique. Il est donc proposé que le montant de l'encaisse, soit 18 213 000 de dollars, apparaissant au tableau 4, soit transféré du compte spécial de la mission au compte de la Base.
